

« La sécurité des soins pour les personnes atteintes de pathologies chroniques » : participez au concours régional 2026

16.9.2026 - | ARS Grand Est

Dans le cadre de la Semaine de la sécurité des patients 2026, qui se tient cette année du 14 au 18 septembre 2026, l'ARS Grand Est, en partenariat avec l'OMEDIT Grand Est, la SRA Grand Est et France Assos Santé Grand Est, organise un concours afin de récompenser et de valoriser les actions innovantes en région.

Quel est l'objectif du concours ?

Dans le cadre de la Semaine de la sécurité des patients 2026, qui se tiendra cette année du 14 au 18 septembre 2026, l'ARS Grand Est, en partenariat avec l'OMEDIT Grand Est, la SRA Grand Est et France Assos Santé Grand Est, organise un concours afin de récompenser et de valoriser les actions innovantes en région.

Le concours de la Semaine Sécurité des Patients (SSP) 2026 vise à récompenser une structure dans son engagement sur la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient et à le faire connaître à l'échelle de la région. Ce concours s'adresse aux professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et de ville (professionnel et structures ou organisations d'exercice coordonné) exerçant en région Grand Est.

L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des publics sur les enjeux de la sécurité des soins et de favoriser un dialogue entre les usagers et les professionnels de santé.

La thématique nationale : « **La sécurité des soins pour les personnes atteintes de pathologies chroniques** » est déclinée du thème retenu par l'Organisation mondiale de la santé sur la sécurité des soins des personnes vivant avec une maladie non transmissible (MNT), avec un mot d'ordre : « **Soins sûrs à vie !** ».

Modalités de participation et calendrier

Les candidats devront compléter un dossier de candidature qui sera analysé pour sélection des lauréats, par l'ARS, l'OMEDIT Grand Est, la SRA Grand Est et France Assos Santé Grand Est.

Le concours récompensera au maximum 6 lauréats dans chacun des trois secteurs suivants :

- Secteur établissements de santé :
 - 1 lauréat pour les ES de 75 000 séjours et séances,

- 1 lauréat pour les ES de moins de 75 000 séjours et séances,
- 2 lauréats en secteur établissement et services médico-sociaux,
- 2 lauréats en secteur de ville (professionnel et structures ou organisations d'exercice coordonné).

Une dotation de 30 000 euros sera répartie entre les lauréats. Les lauréats seront avertis au plus tard le vendredi 8 janvier 2027. La remise des prix aura lieu lors de la journée régionale qualité 2027 organisée par l'ARS Grand Est.

Pour candidater au concours, prenez connaissance du règlement et **retournez le formulaire de candidature complété jusqu'au 28 novembre** à l'adresse suivante : ars-grandest-qualite@ars.sante.fr

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être analysé par les membres du jury.

Focus sur les pathologies chroniques

Parce qu'elles mobilisent une coordination importante des professionnels de santé, les pathologies chroniques telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies respiratoires chroniques ou encore les troubles psychiques nécessitent des prises en charge souvent complexes, au long cours. Les personnes concernées sont exposées à des risques spécifiques tout au long de leur parcours de soins, notamment en raison de la durée des traitements, de la multiplicité des intervenants, de la polymédication et des transitions entre les différents lieux de prise en charge.

Le concours intégrera **toutes les formes de prise en charge des personnes vivant avec une pathologie chronique**, qu'elles soient :

- **Sanitaires** (cancers, diabète, insuffisance cardiaque ou rénale, maladies respiratoires chroniques, soins psychiatriques, conciliation médicamenteuse, préparation de la sortie d'hospitalisation, etc.)
- **Médico-sociales** (EHPAD, IME, FAM, MAS, SSIAD... : suivi des traitements au long cours, prévention des risques liés à la polymédication, coordination avec les professionnels de ville, etc.)
- **Ville** (éducation thérapeutique, coordination ville-hôpital, rôle des CPTS et des structures d'exercice coordonné, place du patient et des aidants dans le suivi quotidien, etc.)

Les exemples mentionnés pour chacun des secteurs sont purement illustratifs et ne constituent pas

une liste exhaustive. Certaines thématiques peuvent relever de plusieurs secteurs à la fois.

L'objectif est de valoriser toutes les actions visant à renforcer la sécurité des soins et de l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies chroniques, quelles que soient les spécificités de leur parcours.

Les candidats devront réaliser un projet (plaquette, affiche, jeu, film, diaporama, etc.) autour de ce fil conducteur : « **Sécuriser le parcours des personnes vivant avec une maladie chronique** ».

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/la-securite-des-soins-pour-les-personnes-atteintes-de-pathologies-chroniques-participez-au-concours>